

Avis à faire paraître dans
Pilier public du 26.04.2024

Plan à l'enquête no 2024-3

Sont soumis à l'enquête publique les plans présentés

Par	Team+ Av. de Sévelin 32B 1004 Lausanne
Au nom de	Ville de Châtel-St-Denis Avenue de la Gare 33 1618 Châtel-St-Denis
Dérogação	Aucune
Pour	Modification du plan d'aménagement local Abrogation du PAD 22 "Es Crêt" Création d'un nouveau PAD obligatoire 49
Lieu	Chemin de Crey-Derrey
Art. RF	Zone résidentielle à prescriptions spéciales

Les plans peuvent être consultés au Service technique communal ou à la Préfecture de la Veveyse et faire l'objet d'opposition par le dépôt d'un mémoire motivé, ceci depuis le 26.04.2024 et pour une durée de 30 jours.

Châtel-St-Denis, le 17.04.2024



Commune de Châtel-Saint-Denis

Modification du plan d'aménagement local (PAL)

Abrogation du PAD 22 « Es Crêt »

Création d'un nouveau PAD obligatoire 49



**Plan d'affectation des zones /A Plan d'ensemble
/B Zones urbanisées**

Enquête publique

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° le

Adopté par le Conseil communal de la commune de Châtel-St-Denis, le

Le Secrétaire

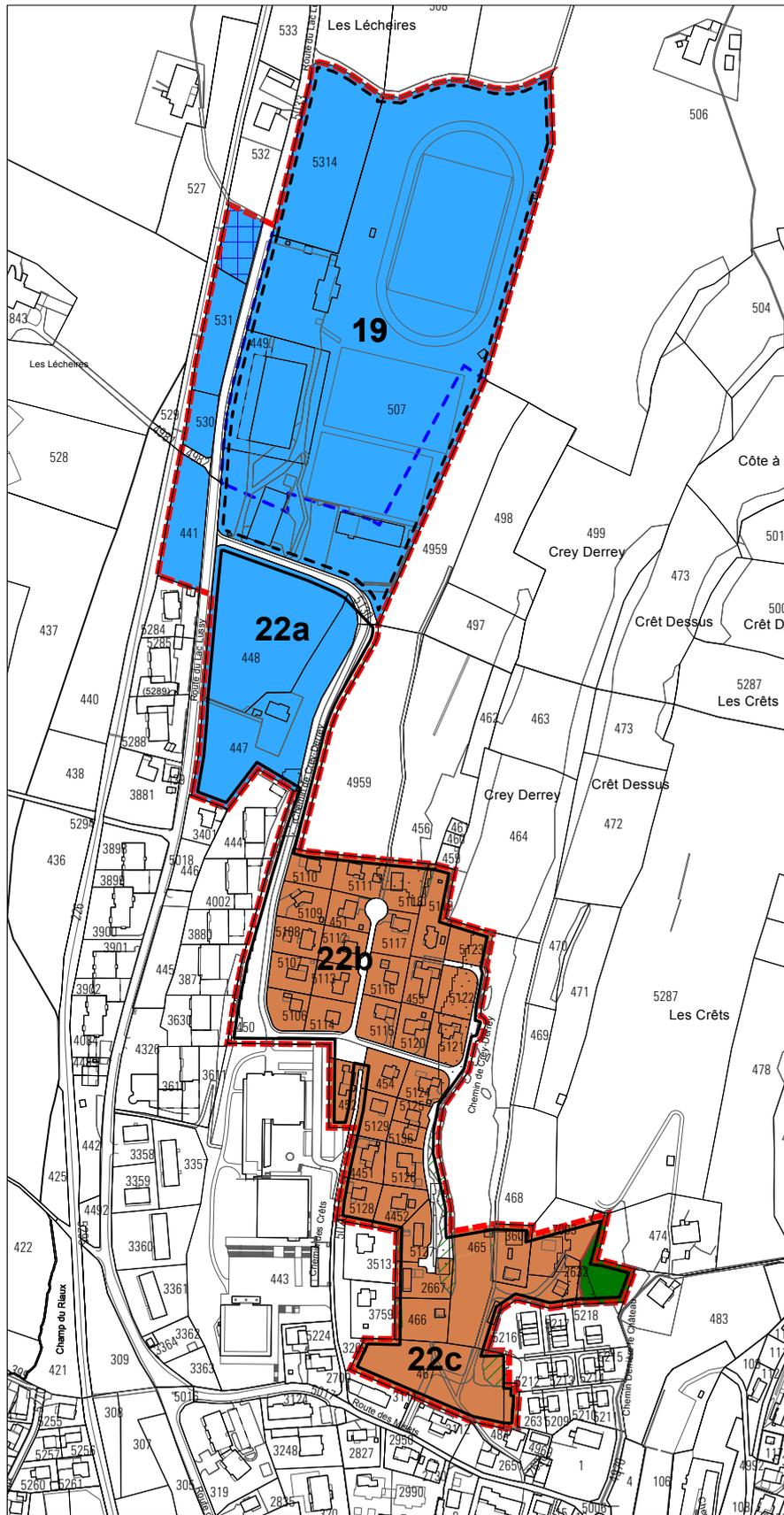
Le Syndic

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le

Le Conseiller d'État, Directeur

Plan d'affectation des zones /A Plan d'ensemble /B Zones urbanisées

Etat selon dernière mise à l'enquête publique du 28 juin 2019



Nom des PAD

- 19. Parc de Lussy (obligatoire)
- 22. Es Crêts (approuvé)

LEGENDE

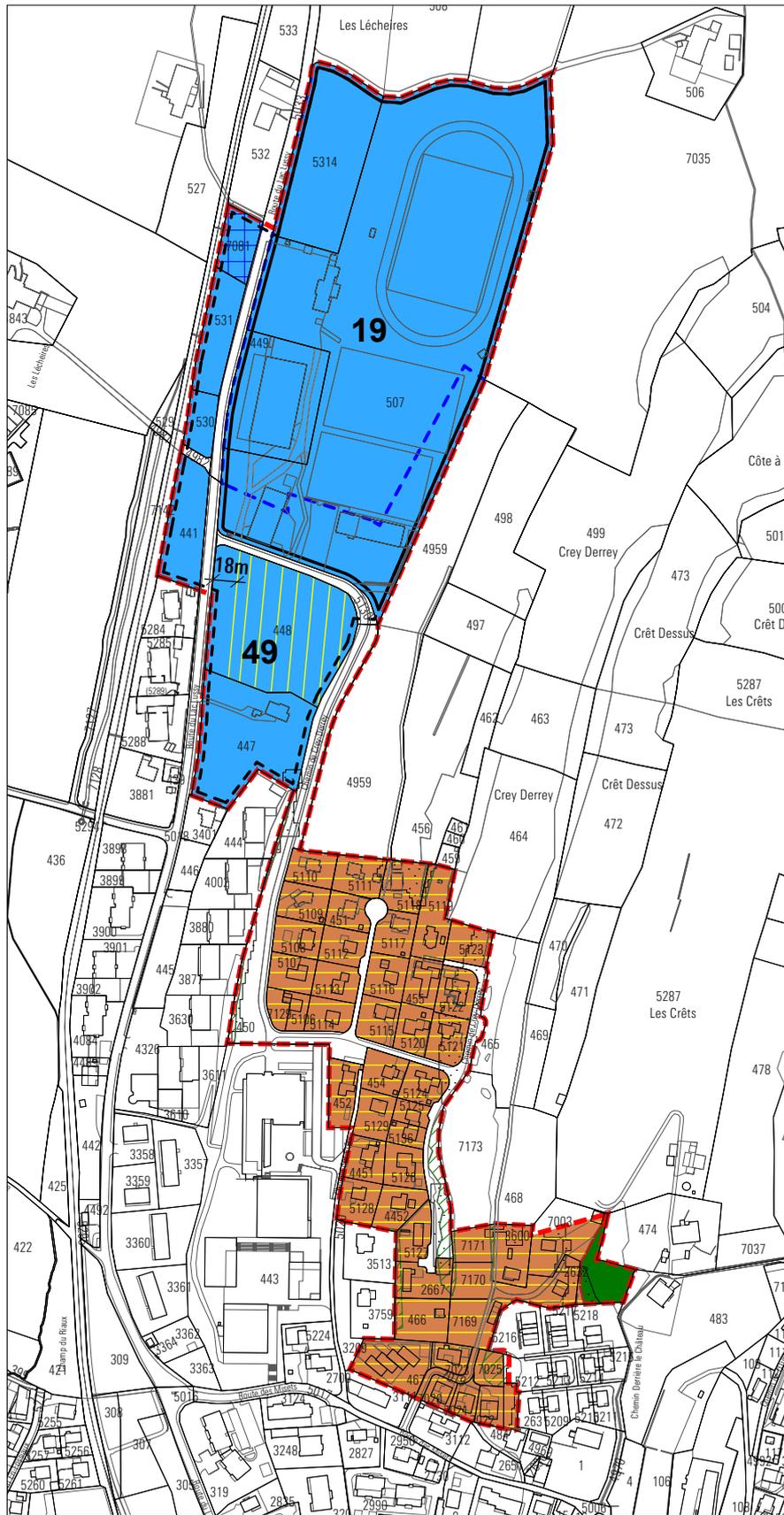
- Périmètre de modification
- Zone d'affectation**
- Zone résidentielle à prescriptions spéciales (RS)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Aire forestière
- Périmètre de PAD approuvé et n°
- Périmètre de PAD obligatoire et n°
- Mesures de protection**
- Secteurs soumis à des mesures d'harmonisation
- Périmètre archéologique
- Constatation de la nature forestière
- Mesures particulières**
- Secteurs de dangers**
- danger indicatif
- Informations indicatives**
- Élément naturel protégé

Fond cadastral du 08.07.2015 fourni par GeoSud SA

Situation en vigueur, à titre indicatif

Plan d'affectation des zones /A Plan d'ensemble /B Zones urbanisées

Modification soumise à l'enquête publique



Nom des PAD

- 19. Parc de Lussy (approuvé)
- 22. Es Crêt (abrogé)
- 49. - (obligatoire)

LEGENDE

- Périètre de modification
- Zone d'affectation**
 - Zone résidentielle à prescriptions spéciales (RS), secteur à prescriptions particulières
 - Périètre de PAD approuvé
 - Périètre de PAD obligatoire
 - Zone d'intérêt général (IG)
 - Zone d'intérêt général (IG), secteur à prescriptions particulières C
 - Aire forestière
- Mesures de protection**
 - Secteurs soumis à des mesures d'harmonisation
 - Périètre archéologique
 - Constatation de la nature forestière
- Mesures particulières**
 - Secteurs de dangers**
 - danger indicatif
- Informations indicatives**
 - Élément naturel protégé

Fond cadastral du 09.03.2023 fourni par GeoSud SA

Hors du périmètre de modification, les données sont indicatives